



Communiqué 2021-22/02

Le 11 juillet 2021

À tous les membres de l'APBLN

OBJET: MUNICIPALISATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Bonjour,

En collaboration avec la municipalité de Bolton-Est, nous travaillons à la réalisation de la phase I du projet de municipalisation qui a été adopté à l'AGA du 14 mars 2021. Conséquemment, un projet de règlement d'emprunt a été préparé afin de procéder à l'arpentage du domaine.

Bien que nous ayons une résolution adoptée presque à l'unanimité, des règlements municipaux permettent le droit à une contestation après l'adoption d'un règlement. Afin de prévenir cette situation qui aurait pour effet d'annuler le projet de règlement, la municipalité nous demande d'obtenir préalablement les signatures d'au moins 50% des membres renonçant à la tenue d'un scrutin référendaire pour l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2021-393. Ci-joints sont les documents que la municipalité nous a transmis soit le projet de règlement d'emprunt et l'avis de renonciation.

Afin que nous puissions procéder à la phase I du projet, nous vous invitons à signer l'avis de renonciation. Deux options s'offrent à vous :

1. Imprimer l'avis de renonciation ci-joint, la signer et nous la faire parvenir par la poste avant le 1 août 2021.
2. Signer le registre en personne à l'une des deux adresses suivantes entre **9 h et 18 h seulement** :
 - a. 28 ch. Pinard, résidence de Sylvie Leroux et Henri Derome. Résidence en face de la ruelle des Juncos; ou
 - b. 1 ch. Bergeron, résidence de Linda Horne et Allan Burnet. Première résidence à gauche à l'entrée du domaine.

Le registre sera disponible jusqu'au 31 juillet. Après cette date, svp, ne pas vous présenter aux adresses mentionnées car le registre ne sera plus disponible. La signature d'un seul ou d'une seule propriétaire est requise par terrain.

En toute collaboration,

Le CA de l'APBLN